



La mensualisation de mon gaz citerne par antargaz

Par **JUREVICZ**, le **28/04/2012** à **19:22**

Bonjour, je viens vers vous pour un renseignement sur la mensualisation de mon gaz en citerne fourni par la société Antargaz, pour la dernière saison j'ai payé 330 euros en plus par rapport à ma consommation réelle et chaque année il surévalue la mensualisation. Cette année pour la dernière saison de gaz je payais 146 euros mois x 10 et j'ai versé 330 euros en trop. Là je reçois mon échéancier il me demande 143 euros donc là où je ne suis pas d'accord; et ne veut pas me rembourser les 330 euros mais de les déduire sur mes prochaines échéances. J'ai demandé de me mettre les mensualités à 125 euros, refus. Le remboursement 330 euros refus. Pour moi j'appelle cela de l'arnaque. On t'il le droit de surévaluer les mensualités que puis-je faire contre eux et les démarches juridiques que je peux entamer contre eux. Merci du renseignement. Salutation

Par **ANDRENI**, le **15/05/2012** à **21:43**

Bonjour JUREVICZ, la seule solution pour votre problème de paiement est de faire un courrier en AR à Antargaz et de résilier le Propamatic et demander le règlement à réception de la facture. Antargaz n'a pas le droit de vous le refuser. Vous pouvez mettre votre argent tous les mois sur un compte bancaire à votre nom et ainsi vous pourrez régler vos factures de gaz sans être plus obligé de demander des comptes à Antargaz. Vous devez savoir que vous n'êtes pas obligé de faire le plein de votre cuve mais commander 300, 400, ou 500KG et là aussi, Antargaz n'a pas le droit de vous le refuser, si ils vous font des problèmes, vous devez leur dire que vous allez prévenir la DGCCRF et l'UFC que choisir. Voilà, bonne chance. Salutations

Par **JUREVICZ**, le **16/05/2012** à **11:53**

je vous remerci de votre réponce,j'ai mi le dossier entre les mains UFC que choisir dont je suis adhérentil vont faire le nécessaire auprès d'Antargaz.Salutation

Par **emana**, le **12/07/2013** à **10:53**

bonjour,rnrnje suis cliente chez antargaz depuis janvier 2006.rnde puis 2006, j'avais le meme contrat et en mars dernier on m'a proposé de changer de contrat avec un prix à la tonne garanti jusqu'en 2015.rnNous avons donc opté pour ce nouveau contrat puisque le prix était plus intéressant.rnLa date d'effet est donc de mars 2013.rnMais quelques semaines plus tard nous recevons une facture nous indiquant que nous devons réglé la somme de 1800€ qui correspond au reste de notre citerne.rnJe précise que nous sommes prélevé mensuellement sur 10 mois avec livraison gérée par antargaz.rnpour nous quand nous avons changé de contrat nous pensions que rien n'allait changer à part notre mensualité.rnDonc là on se retrouve avec un 11ème et 12 mois à régler (soit environ 530€).rnPouvez vous m'éclaircir sur ce problème.rnJe vous remercie

Par **Christine80**, le **10/04/2023** à **17:55**

Bonjour madame monsieur
Voilà je viens vers vous ce jour pour vous demander un renseignement
Mais fille a aménagée en juillet 2022 dans une maison ou le chauffage, faire à manger, l'eau chaude
Et fourni par une cuve dans la cour pour les 4 maisons
Elle a fait une estimation qui était de 70€ par mois
Elle m'appelle ce matin pour me dire que antargaz lui demande 1500€ à régler !!! J'ai halluciné
De plus pas d'échéancier pas de facture citée inaccessible, appels téléphoniques sans suite
Je suis catastrophé pour elle
Qu'elle recours avons nous ?
J'ai envoyé un mail ce matin
J'attends la suite
Je trouve cela inadmissible